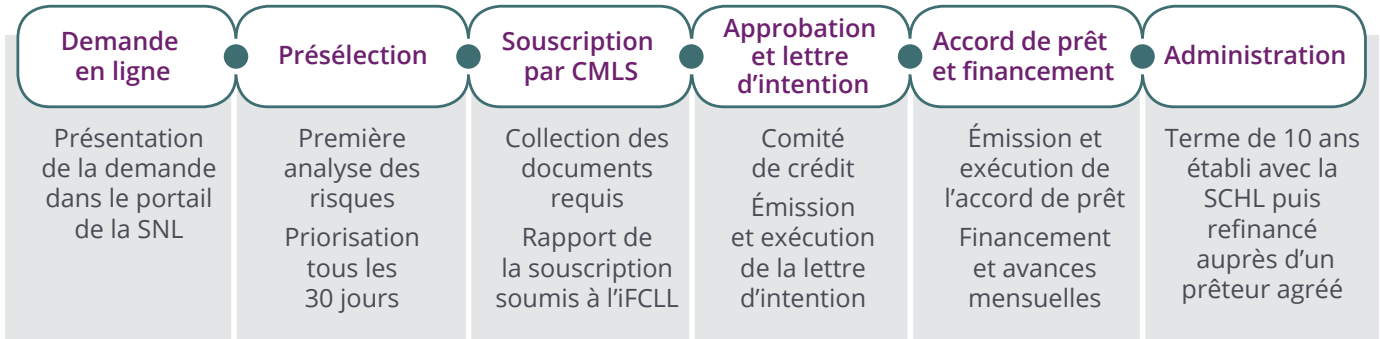


Processus de demande dans le cadre de l'iFCLL



1 Demande présentée en ligne

Le client présente une demande dans le portail de la SNL. Les demandes sont acceptées de façon continue.

2 Examen initial / Présélection

Une première analyse des risques est effectuée. L'admissibilité et l'exhaustivité des demandes sont vérifiées.

3 Établissement des priorités

Les demandes admissibles sont classées par ordre de priorité en fonction d'exigences minimales à satisfaire, de retombées sociales à atteindre, des besoins du marché et d'autres facteurs. Cette priorisation est réalisée tous les 30 jours à compter du 23e jour du mois.

Les clients dont la demande a été retenue sont informés du fait que celle-ci est transmise à CMLS pour évaluation d'assurance.

Dans les cas où la demande n'a pas été retenue pour une évaluation plus poussée lors de l'exercice de priorisation en cours, les clients seront informés du fait que leur demande est conservée pour évaluation future ou d'un refus.

4 Souscription par CMLS

Réception des documents requis.

Évaluation de l'emprunteur, de la propriété et du marché.

Rapport sur la souscription présenté à l'iFCLL pour décision.

5 Examen par le Comité de crédit

Décision prise par le Comité de crédit de la SCHL.

6 Lettre d'intention

Émission et exécution de la lettre d'intention.

7 Accord de prêt

Émission et exécution de l'accord de prêt.

8 Financement et administration des prêts hypothécaires

Financement et avances mensuelles.

À l'échéance du terme fixe de 10 ans établi avec la SCHL, un prêteur agréé aux termes de la LNH peut prendre en charge le prêt assuré par la SCHL et les garanties connexes.